

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **13 mai 2008**

Décision n° **B-2008-0018**

commune (s) : Lyon 9°

objet : Boulevard de Balmont - Déclassement d'une partie du domaine public de voirie communautaire

service : Direction générale - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Desseigne

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 5 mai 2008

Compte-rendu affiché le : 14 mai 2008

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : MM. Bret, Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Mme Elmalan, MM. Charrier, Abadie, Passi (pouvoir à M. Claisse), Colin (pouvoir à M. Reppelin), Sécheresse (pouvoir à M. Brachet), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Daclin), M. Blein.

Absents non excusés : M. Rivalta.

Bureau du 13 mai 2008

Décision n° B-2008-0018

objet : Boulevard de Balmont - Déclassement d'une partie du domaine public de voirie communautaire
service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 29 avril 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.9.

Dans le cadre de la ZAC de la Duchère à Lyon 9° dont la SERL est l'aménageur, il est prévu de construire l'îlot 9 destiné à accueillir un programme immobilier de logements.

Ce programme, réalisé par la Foncière logement, repose essentiellement sur un tènement de la SERL.

Toutefois, l'îlot empiète sur la voirie communautaire sur une bande de 7 mètres carrés.

Aussi convient-il de déclasser au profit de la SERL cette portion de voirie de 7 mètres carrés située sur le boulevard de Balmont référencée AS 105 sur le plan ci-joint.

L'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, par suite d'un arrêté préfectoral n° 07-1602 en date du 23 janvier 2007 (modifiant l'arrêté 06-5657), s'est déroulée du 2 janvier au 16 février 2007.

Cette enquête vaut enquête publique de déclassement, en application des articles L 131-4 et L 141-3 du code de la voirie routière.

A l'issue de l'enquête, le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable sur l'utilité publique du projet.

L'enquête technique a fait apparaître la présence de divers réseaux. L'acquéreur fera son affaire des contraintes liées aux réseaux en liaison avec les concessionnaires concernés ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Prononce, après désaffectation, le déclassement d'une partie du domaine public référencée AS 105, située boulevard de Balmont à Lyon 9°.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Le président certifie exécutoire le présent acte reçu par le représentant de l'Etat au contrôle de légalité
le 15 mai 2008